

Formation intensive pour cariste

- **Buts** Répondre aux dispositions légales de l'OPA Art. 6 et 8 et de la directive CFST 6518 (prévention des accidents et formation sur les risques liés à la conduite de chariots élévateurs à contrepoids et mât rétractable).
- **Objectifs**
 - Sensibilisation aux dangers et aux risques
 - Informer sur les responsabilités du cariste
 - Améliorer l'utilisation des chariots élévateurs catégorie R1 et R2
- **Public** S'adresse aux personnes ayant une expérience de la conduite selon la directive CFST 6518. Une preuve sera exigée lors de l'inscription (certificat de travail, attestation de l'employeur, etc...)
- **Condition** Avoir une bonne compréhension orale et écrite du français et être en bonne santé
- **Contenu**

Formation théorique:
 Responsabilité, droits et devoirs – Construction du chariot élévateur – Les différents types de chariots de manutention – Mise en marche et contrôles – Circulation dans l'entreprise – Transport et stockage des charges – Les forces du chariot élévateur – Diagrammes de charge – Activités particulières.

Formation pratique:
 Mise en marche et contrôles – Prises en main du chariot élévateur – Technique de virage – Rouler avec des charges – Transporter et manutentionner – Exercice de chargement – Gerbage et dégerbage – Conduire avec précision
- **Examens** Théorie et Pratique. Vous recevez une attestation selon la directive CFST 6518 valable sur le territoire Suisse
- **Formateurs** Formateur spécialisé selon chapitre 7 de la directive CFST 6518.
- **Lieu** En principe dans nos locaux à Delémont
- **Finance**

1 personne	Membre JVS
740.—	640.—
- **Dates** Informations sur notre site ou auprès de notre secrétariat
- **Durée** 2 jours
- **Chauffeur camion** Reconnaissance OACP
Formation auditée par la SUVA conformément à la Directive CFST 6518